



Droits aux assedics après un cif

Par **lisorelle**, le **22/06/2010** à **11:30**

Bonjour,rrnrnJ'ai commencé un CIF en septembre 2009 pour une durée de 2 ans. rnrnEn octobre 2009 mon employeur m'a licencié (j'étais employée depuis 14 ans en CDI).rn rnJe continu à etre indemnisée par la Fongécif pour mes 2 années (sauf pour la période qui se situe de juillet 2010 à mi septembre, vacance scolaire.) Mon CIF se termine fin juin 2011.rnrnAi je droit aux assedics pour la période de vacances scolaire qui se situe entre les 2 années?rnrnEt en fin de CIF aurais je droit à bénéficier des assedics ? rnrnVous remerciant par avancernrnCordialement